



**FSU-MAYOTTE,
Rond point El-farouk ,
KAWENI**

Mamoudzou, le 18 mars 2023

Lettre ouverte aux députés de Mayotte : votez la motion de censure

Madame la Députée Youssouffa, Monsieur le Député Kamardine,

La FSU Mayotte vous sollicite pour vous demander, en responsabilité du mandat que le peuple vous a confié, de voter la motion de censure transpartisane déposée par le groupe LIOT.

Sous prétexte de faire des économies nécessaires à la survie du système, le projet de loi sur la réforme des retraites prévoit un recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation.

De nombreux économistes dénoncent l'explication donnée par le gouvernement au sujet de la situation déficitaire des caisses de retraites : notre système de retraites n'est pas en danger. Même le Conseil d'Orientation des Retraites, dans son dernier rapport, affirme qu'il n'y a pas de déséquilibre à long terme et que le système n'est pas menacé. Une nouvelle réforme n'est donc pas financièrement nécessaire.

Nous refusons qu'il soit imposé à toutes et tous de travailler plus longtemps alors que des recettes existent pour enrayer le faible déficit des caisses de retraites : s'attaquer à la fraude fiscale, taxer les superprofits, créer des emplois et augmenter les salaires, qui seront générateurs de nouvelles ressources de cotisations.

Le gouvernement prétend que le report de l'âge légal de départ en retraite permettrait d'augmenter l'activité des plus âgé-es et l'emploi en général pour plus de croissance économique. Mais il oublie sciemment que plus de la moitié des salarié-es du privé sont déjà privé-es d'emploi, en maladie ou en invalidité avant 62 ans.

Grâce à notre système de retraite basé sur des principes d'universalité (tout le monde est concerné) et de solidarité (entre les générations) l'ensemble de la population a pu voir augmenter son espérance de vie en bonne santé. C'est ce système de retraites, qui a fait ses preuves, que nous voulons préserver.

Repousser cet âge de départ conduirait à l'augmentation de précarité des actifs et actives les plus âgé-es. L'appauvrissement des retraité-es a déjà été enclenché par les réformes précédentes. Le Président souhaite accélérer et aggraver le processus pour pousser les nouvelles générations vers les fonds de pensions que les Français-es, fondamentalement attaché-es au système par répartition, ont toujours rejeté.

Par ailleurs, contrairement à ce qui se dit, localement, un nombre important d'agents publics sont concernés par cette loi : celles et ceux affecté-es dans le département, celles et ceux recruté-es directement dans la fonction publique de droit commun à partir de 2005, ... S'agissant des travailleurs et des travailleuses du département qui relèvent de la CSSM, devons-nous vous rappeler qu'il est question de convergence sociale (en 2031) et que de fait ces agents seront concernés par cette obligation, sachant que l'espérance de vie est inférieure dans l'île ?

Les syndicats locaux et nationaux demandent de façon unanime le retrait du projet de loi portant réforme des retraites. Dans la rue, comme dans tous les sondages, des millions de Françaises et Français manifestent leur opposition farouche et continue à ce projet de loi.

Voter cette motion de censure c'est refuser le recul de l'âge de départ à la retraite. Laisser cette réforme s'appliquer, c'est rester sourd à l'expression majoritaire des citoyens, c'est trahir la démocratie !

La FSU Mayotte vous demande donc solennellement de voter cette motion de censure afin ne pas laisser cette réforme s'appliquer.

Veuillez recevoir, Mme la députée Youssouffa, M. le Député Kamardine, l'expression de notre considération.

Ansiffoudine PORT-SAID et Henri NOURI, co-secrétaire départementaux.

Ansiffoudine Port-Saïd

Henri Nouri